

Trois nouveaux cas de grippe aviaire ont été détectés dans des élevages en Dordogne et, pour la première fois, dans le département des Landes, a annoncé le [MINISTRE DE L'AGRICULTURE](#), qui rappelle toutefois que "l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viande, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire". M. Le Foll a décidé immédiatement du déploiement des mesures de protection destinées à prévenir le risque de propagation de la maladie dans les nouveaux foyers et dans les nouveaux départements touchés par l'influenza aviaire (zones de protection et de surveillance, mesures de biosécurité, abattage des animaux des foyers).